

<b>Zeitschrift:</b>	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	122 (2024)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	En bref

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Mise à jour: convention tarifaire

Comme mentionné lors de l'Assemblée des délégué·e·s de mai dernier (voir Actualité de la fédération ci-dessous), l'actuelle convention tarifaire arrive à échéance fin 2024. La Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) a donc, avec les assureurs et l'Association Suisse des Maisons de Naissance, déposé dans les délais auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), une demande d'approbation pour une nouvelle convention relative à la structure tarifaire pour les tarifs à la prestation concernant les prestations ambulatoires des sages-femmes.

Début septembre, l'OFSP a rendu une décision négative: la demande ne peut pas être approuvée, et les motifs de refus et demandes complémentaires seront détaillés lors d'une séance commune courant novembre. La FSSF a donc demandé une prolongation de l'actuelle convention tarifaire jusqu'à fin 2026, pour éviter toute insécurité juridique concernant la facturation des prestations sages-femmes. Plus d'informations à suivre via les actualités de la Fédération.



**Relire l'Actualité  
de la fédération  
du 28 août sur  
[www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch)**



## 16 jours contre la violence basée sur le genre



Cette année, la campagne «16 jours contre la violence basée sur le genre» sera lancée par une manifestation à Berne le samedi 23 novembre. «Nous allons créer un espace pour exprimer notre colère et notre tristesse et demander que la protection des victimes soit enfin reconnue comme une priorité politique», écrit l'organisation féministe Frieda sur le site internet dédié à cette campagne. Différents services de conseil spécialisés, étatiques et non étatiques, centres d'accueil, organisations de défense des droits humains et d'autres organisations partenaires ainsi que des personnes individuelles prennent part à la campagne des «16 jours contre la violence basée sur le genre».



Plus d'informations et calendrier des événements sur  
[www.16jours.ch](http://www.16jours.ch)



## Mise à jour vaccination: VRS et COVID-19

Recommandations issues d'un consensus entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et diverses sociétés médicales: tous les enfants nés entre octobre et mars devraient recevoir une dose de l'anticorps monoclonal nirsévimab (Beyfortus®) au cours de leur première semaine de vie ou le plus tôt possible par la suite, et ceux nés entre avril et septembre une dose en octobre avant la saison du VRS. Pour les enfants à risque, une dose (en octobre) est également recommandée au cours de la 2e année de vie. Le nirsévimab est désormais remboursé par l'assurance obligatoire des soins. Remarque: depuis le 1er octobre, l'immunisation est remboursée aussi bien en ambulatoire qu'à l'hôpital ou à la maternité.

L'OFSP et la CFV recommandent en outre la vaccination contre le COVID-19 en automne/hiver (de préférence entre mi-octobre et décembre) pour les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre (12 semaines de grossesse), afin de protéger la future mère et l'enfant à naître contre le risque légèrement plus élevé d'évolution grave et de complications de la grossesse. Comme ce risque est nettement plus important si la femme présente un facteur de risque supplémentaire, la vaccination est particulièrement recommandée chez les femmes enceintes présentant une maladie préexistante.



**Recommandations pour  
la vaccination contre  
le COVID-19 sur  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)**



**Plus d'informations sur le  
VRS sur [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)**



**Voir l'Actualité de la  
fédération sur le VRS  
du 18 septembre sur  
[www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch)**



## Congrès 2025: concours de posters

La Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) invite les personnes intéressées à présenter leur poster lors du Congrès suisse des sages-femmes des 15 et 16 mai à Fribourg. Elles contribueront ainsi à partager avec les participant·e·s les connaissances actuelles et l'évolution des pratiques.

Quatre catégories de posters sont proposées:

- Poster de sage-femme titulaire d'un master (travail de master);
- Poster de recherche sage-femme (étude quantitative, qualitative ou une revue de littérature);
- Poster concernant un projet sage-femme avec évaluation;
- Poster concernant un projet interprofessionnel consacré à la santé des femmes, des nouveau-nés et/ou des jeunes enfants.

Un jury compétent composé de sages-femmes évaluera les travaux. La remise de prix aura lieu pendant le congrès en présence des auteur·e·s ou de l'un·e des co-auteur·e·s.



Plus d'informations sur  
[www.schweizerischer-hebammenkongress.ch](http://www.schweizerischer-hebammenkongress.ch)



Soumission de résumés  
pour le concours de poster  
jusqu'au 28 février sur  
<https://forms.office.com>

## Rappel: Webinaire pour les acteur·rice·s de la petite enfance

**Ensemble dès le départ!**

**Comment y parvenir?**

**14 novembre 2024, en ligne**

En tant que co-organisatrice de cet événement, la FSSF invite toutes les sages-femmes et autres acteur·rice·s de la petite enfance intéressés à participer à ce webinaire. En Suisse, à divers niveaux, s'exprime la volonté d'identifier et d'accompagner les familles vulnérables assez tôt. Un facteur clé pour cet accompagnement précoce est la mise en réseau interprofessionnelle et la coopération entre les institutions et les professionnel·le·s. Dans le contexte de la Suisse fédérale, cette «mise en réseau centrée sur la famille» n'est toutefois pas organisée au niveau de la Confédération. Le webinaire en ligne propose donc une présentation de diverses initiatives et projets réalisés dans toute la Suisse au niveau de la famille, des cantons et des professionnel·le·s. L'événement sera traduit en simultané (F/D). Pour les sages-femmes: cette formation est labellisée avec 3 points log.



Plus d'information et programme sur  
[www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch)



Inscription sur  
<https://findmind.ch>



## Les cours de rééducation du périnée ne seront pas remboursés

Les cours de rééducation du périnée, qui suivent la naissance d'un enfant, ne seront pas remboursés. Le National a enterré par 111 voix contre 76 une motion d'Irène Kälin (Vert·e·s/AG) qui demandait une contribution de 300 francs. Le Conseil national a également rejeté, par 127 contre 61 voix, une seconde motion de Madame Kälin visant à prolonger l'exonération de la participation des coûts pour les prestations liées à la maternité. Actuellement, ce droit s'éteint 56 jours après l'accouchement.



Source: Communiqué ATS  
du 11 septembre,  
[www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)



Voir la Nouvelle de la Fédération consacrée à ce sujet sur  
[www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch)



## Symposium: Soutenir la sécurité émotionnelle périnatale

**9 janvier 2025,  
Lausanne**

Ce symposium, organisé par la Haute Ecole de Santé Vaud et la Haute école de Santé de Genève, sera l'occasion de partager connaissances et stratégies d'intervention visant à promouvoir une sécurité émotionnelle optimale pour les femmes, leurs enfants et leurs familles, ainsi que pour les soignant·e·s impliqué·e·s dans leurs soins. Il réunira des expert·e·s du domaine de la santé périnatale, des scientifiques, chercheur·euse·s et les groupes d'usager·e·s.



Programme et  
inscriptions sur  
<https://hesav.ch>